Image not found or type unknown

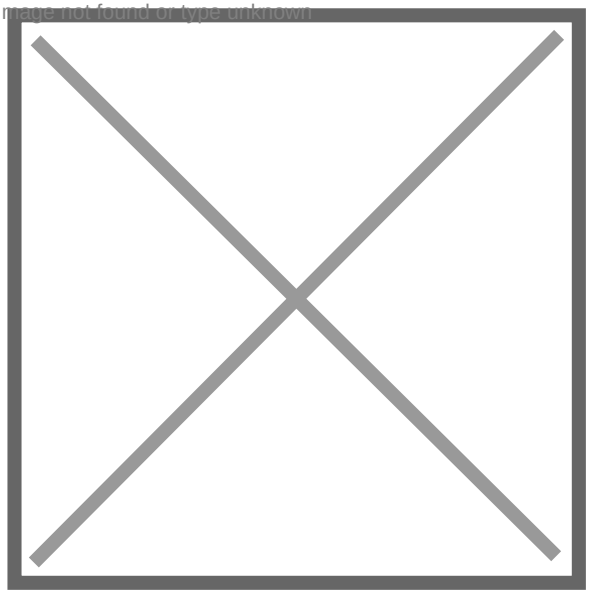

Mentir sur un prêt personnel

Par **Hélène**, le **10/05/2011** à **22:47**

Bonjour,

Mon conjoint et moi-même sommes pacsés.

Mon conjoint a décidé de faire un prêt personnel à son nom uniquement.
Il a fait appel à un organisme de crédit.
Ce dernier lui a dit de cocher la caser "Union Libre" sur son contrat.
Au niveau des charges, mon conjoint a indiqué le montant de notre prêt immobilier par mois en divisant la somme par 2. Uniquement sa part en somme.

Je n'ai donc rien à signer.

Ai je quand même des risques ? Surtout si mon conjoint a des soucis pour régler son prêt ?

Risque t'il dêtre fiché à la BDF s'il y a quoique ce soit ? Y'a t'il d'autres risques pour lui ? Au niveau de sa banque actuelle par exemple ?

Merci de me répondre dans les plus brefs délais.

Hélène

Par **mimi493**, le **10/05/2011** à **23:10**

Déjà ce n'est pas votre conjoint

Quel régime des biens dans votre convention de PACS ?

Par **Hélène**, le **14/05/2011** à **19:25**

Nous sommes en séparation de biens.

Par **mimi493**, le **14/05/2011** à **23:16**

Tant qu'il rembourse ... mais s'il se permet de ne plus rembourser ...

Par **Hélène**, le **14/05/2011** à **23:20**

Pouvez-vous développer votre raisonnement, s'il vous plait ?
Que voulez-vous dire ?

D'avance, merci. C'est très important pour moi.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés